

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
"Constructions Métalliques"**

II - Calendrier des épreuves - Session 2018

ÉPREUVES	DATES	HORAIRES	
ÉPREUVES ÉCRITES			
E3 – Mathématiques Géométrie descriptive : U3.2 – Géométrie descriptive U3.1– Mathématiques	Lundi 14 mai 2018	10h00 à 11h30 14h00 à 16h00	en loge pendant les épreuves
E1 – Culture générale et expression	Mardi 15 mai 2018	14h00 à 18h00	2 h en loge
E4 – Analyse et calcul des structures : U41 – Mécanique U42 – Note de Calculs	Jeudi 17 mai 2018	08h00 à 12h00 14h00 à 18h00	2 h en loge
E5 – Dessin de Conception : U51 – Conception U52 – Expression Graphique	Vendredi 18 mai 2018	08h00 à 12h00 14h00 à 18h00	2 h en loge
ÉPREUVES ORALES			
E2 – Langue vivante étrangère (candidats non soumis au CCF)	Académie de Rennes : les mercredi 18 avril et jeudi 19 avril 2018		
E6 – Épreuve professionnelle de synthèse : U61 – Rapport de stage en entreprise U62 – Dossier de bureau d'études U63 – Dossier étude de fabrication et réalisation U64 – Exposé sur un point du domaine professionnel	Du lundi 4 juin au vendredi 8 juin 2018		

II – Dates de retrait des dossiers

(Uniquement pour les candidats individuels)

Document	DATES	LIEU
Dossier bureau d'études U62	Le mercredi 25 avril 2018	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Dossier étude de fabrication et réalisation U63	Le mercredi 25 avril 2018	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)

III – Dates et lieux de dépôt des dossiers

Document	DATES	LIEU
-Rapport de stage en entreprise U61 (pour tous les candidats) -Dossier bureau d'études U62 (candidats en centre de formation) -Dossier étude de fabrication et réalisation U63 (candidats en centre de formation)	Le vendredi 18 mai 2018	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Dossier bureau d'études U62 (candidats individuels)	Les candidats se présentent avec le dossier le jour de l'épreuve	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Dossier étude de fabrication et réalisation U63 (candidats individuels)	Les candidats se présentent avec le dossier le jour de l'épreuve	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (cf convocation)
Livrets scolaires (pour les candidats en formation année scolaire 2017-2018)	le vendredi 1^{er} juin 2018	Division des Examens et Concours 92 rue d'Antrain CS24209 35042 RENNES Cedex

AUCUN DOSSIER NE DEVRA ÊTRE TRANSMIS AU RECTORAT

Les centres d'épreuves seront précisés sur les convocations que vous recevrez par l'intermédiaire :

- de l'établissement ou par le centre de formation pour les candidats scolarisés (en formation) 2017 – 2018
- à domicile au plus tard 15 jours avant les épreuves pour les candidats individuels ou en formation par correspondance